



# CityZen

## Ecole de Conduite Citoyenne

### Programme de Formation



## PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE - EPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE MOTOCYCLETTE

### PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical,
- Avoir au moins 16 ans pour le passage de la catégorie A1 et 17 ans pour la catégorie A2.

### DURÉE

- La durée d'apprentissage peut être variable selon l'assiduité et le niveau de l'élève.

### DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances au fur et à mesure de la formation.
- Tracking plate-forme de formation.

### VALIDATION DES ACQUIS

- Épreuve théorique moto (ETM). Cette épreuve se déroulera dans un centre d'examen agréé tenu par l'un des six opérateurs (bureau veritas, dekra, la poste, pearson vue, SGS et exa code).

### DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

### LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein d'une agence City'Pro / City'Zen.

### CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1 et A2 du permis de conduire, l'arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2.

Cachet :

### PERSONNES CONCERNÉES

Tous candidats à un permis de conduire MOTO (A1, A2), pour lequel l'obtention de l'ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO est obligatoire.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - Acquérir la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.
- 2 - Réussir l'épreuve théorique moto de l'examen du permis de conduire A1, A2.

### METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques.
- En cours collectifs et/ou E-Learning pour l'ETG.

### THEMES DU CODE DE LA ROUTE

#### DISPOSITIONS LEGALES EN MATIÈRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE - THEME L

- En particulier celles concernant la signalisation, y compris le marquage, les règles de priorités et les limitations de vitesse.

#### LE CONDUCTEUR - THEME C

- Importance de la vigilance et des attitudes à l'égard des autres usagers.
- Fonctions de perception, d'évaluation et de décision, notamment temps de réaction, et démodification des comportements du conducteur liés aux effets de l'alcool, des drogues et des médicaments, des états émotionnels et de la fatigue.

#### LA ROUTE - THEME R

- Principes les plus importants afférents au respect des distances de sécurité entre les véhicules, à la distance de freinage et à la tenue de route du véhicule dans diverses conditions météorologiques et d'état des chaussées.
- Risques de conduite liés aux différents états de la chaussée et notamment leurs variations avec les conditions atmosphériques, l'heure du jour ou de la nuit.
- Caractéristiques des différents types de route et prescriptions légales qui en découlent.

#### LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE - THEME U

- Risques spécifiques liés à l'inexpérience d'autres usagers de la route, aux catégories d'usagers les plus vulnérables tels que les enfants, les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite.
- Risques inhérents à la circulation et à la conduite de divers types de véhicules et aux différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs.

#### REGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DIVERS - THEME D

- Réglementation relative aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.
- Facteurs de sécurité concernant le changement du véhicule et les personnes transportées.

#### ELEMENTS MECANQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DE LA CONDUITE - THEME M

- Pouvoir détecter les défauts les plus courants pouvant affecter notamment le système de direction, de suspension, de freinage, les pneus, les feux et les clignotants, les catadioptrés, les rétroviseurs, les lave-glaces et essuies-glaces, le système d'échappement, les ceintures de sécurité et l'avertisseur sonore.

#### LES ELEMENTS DE PROTECTION ET AUTRES ELEMENTS DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES - THEME S

- Utilisation des éléments de protection.
- Aides à la conduite.

#### RÈGLES D'UTILISATION DU VÉHICULE EN RELATION AVEC LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT - THEME E

- Utilisation pertinente des avertisseurs sonores.
- Consommation de carburant modérée.
- Limitation des émissions polluantes.

#### LES PREMIERS SECOURS - THEME A

- Règles générales spécifiant le comportement que doit adopter le conducteur en cas d'accident (baliser, alerter) et mesures qu'il peut prendre, le cas échéant, pour venir en aide aux victimes d'accidents de la route.